tre, avait-elle le droit d'envoyer aux insurgés siciliens des armes prises dans ses arsenaux? L'honorable membre ajoute que ç'a été là un acte d'intervention hostile pour le roi des Deux-Siciles, allié de la Grande-Bretagne.

Lord John Russell a défendu les actes du gouvernement, en ajoutant que si le conseil donné par lord Minto aux princes d'Italie avait été mis en pratique par l'Autriche, la Prusse et l'Italie il y a vingt ans, l'Europe aurait été préservée des troubles qui l'agitent maintenant, par suite de la brusque transition d'un despotisme absolu à la démocratie la plus sauvage.

La chambre ayant passé aux voix sur la question de savoir si la motion de M. Bankes devait être admise en entier ou avec la suppression demandée par lord Palmerston, l'amendement de celui-ci a passé à une majorité de 124 voix contre 39.

La chambre des communes a approuvé, la seconde lecture du bill relatif à la révocation des lois en vigueur sur la navigation.

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

Berlin, 15 mars.

Dans la séance du 14 mars, la première chambre a adopté presqu'à l'unanimité le paragraphe suivant de la réponse au discours du trône :

« Les vœux formés par V. M. pour la réunion intime de tous les états de l'Allemagne en un état fédéré trouvent un fidèle retentissement dans le cœur du peuple. Satisfaire le désir ardent de voir l'Allemagne unie est une nécessité fondée sur l'intime conviction que c'est principalement dans cette union que tous les intérêts intellectuels et matériels qui agitent notre patrie trouveront leur solution, et que c'est par elle qu'on pourra réaliser les besoins politiques, industriels et commerciaux de la nation allemande. Cette union élèvera le peuple allemand à ce degré de gloire et de grandeur auquel il est particulièrement destiné et appelé par sa situation au cœur de l'Europe. Plus le moment de réaliser cette idée presse, plus la Prusse est tenue de prouver de la manière la plus énergique, par ses actes, l'intention qu'elle a manifestée jusqu'ici de vouloir y concourir. Si dans les circonstances présentes on ne parvient pas à unir entre eux tous les états de l'Allemagne, on ne pourra refuser à la Prusse le témoignage qu'il n'a pas dépendu d'elle d'amener ni de détourner ce résultat inattendu. Nous reconnaissons avec plaisir dans la formation d'une association plus étroite dans les limites de la confédération un moyen propre à préparer la voie à ce grand but, et nous aiderons de tout notre pouvoir le gouvernement de V. M. à surmonter les difficultés et les obstacles qui s'opposeront à ce dessein. »

La *Nouvelle Gazette de Prusse* fait les reflexions suivantes au sujet de la nouvelle annoncée par la *Gazette constitutionnelle* et d'après laquelle l'assemblée nationale allemande aurait, sur la motion de M. Welcker, proclamé le roi de Prusse empereur d'Allemagne :

« Nous ne croyons pas que l'assemblée nationale allemande ait pu, après tant de tristes expériences, être entraînée tout-à-coup par les récens évenemens en Autriche à une démarche qui nous paraîtrait faite avec trop de précipitation. Toutefois il n'est pas impossible qu'à Francfort, où l'on a déja vu tant de choses bizarres, on se soit laissé aller à cette démarche irréflechie. Mais nous sommes convaincus que la résolution de l'assemblée nationale, si elle a été prise en effet, n'aura aucune conséquence pratique, et que le roi de Prusse ne se décidera jamais à accepter des mains de l'usurpation révolutionnaire une couronne qui le précipiterait dans les plus graves complications avec toutes les puissances légitimement établies. »

FRANCFORT.

L'Assemblée nationale de Francfort, à la date du 17 mars, n'avait encre rien décidé, relativement à la motion de M. Welcker tendant à conférer à S. M. le roi de Prusse la dignité d'empereur héréditaire, adoptée dans la constitution.

On lit dans la *Gazette de Francfort* du 14 mars :

« On nous communique dans ce moment la dépêche suivante, adressée à M. de Schmerling par le gouvernement autrichien :

« Vienne, le 9 mars 1849.

« Le gouvernement autrichien, en posant dans le programme ministériel du 27 novembre dernier, ainsi que dans les ouvertures faites plus tard, et conformes au dit programme, comme condition qui doit naturellement et nécessairement précéder la régularisation des rapports de l'Autriche vis-à-vis de l'Allemagne, la réunion du grand empire en un tout bien ordonné et assis sur de nouvelles bases, a voulu prouver combien il a sérieusement à cœur d'unir étroitement l'empire avec l'Allemagne, et de voir, si possible, toute la patrie allemande former un corps vigoureux qui réalise la légitime attente de la partie intelligente du peuple allemand.

« Il s'est tenu dans la voie qui lui a paru la plus courte et la seule qui pût conduire au but, sans se laisser détourner par des malentendus prémédités, par des projets de scission et par des exigences où l'on ne voulait pas tenir compte du principal et suprême besoin de l'Autriche. Cette tâche préalable du gouvernement autrichien est accomplie aujourd'hui. L'annexe à la présente dépêche contient la loi fondamentale que, dans le sentiment de son devoir et des besoins de ses peuples S. M. l'Empereur a donnée spontanément à tous les pays de la monarchie comme une base politique commune, comme un lien qui doit réunir toutes les parties en un grand tout, après que d'une part la composition imparfaite de la diète et d'autre part l'attitude de cette assemblée ont dû lui faire perdre l'espérance de la voir terminer d'une manière conforme aux vœux du pays cette œuvre grande et salutaire.

« En conséquence, le moment étant arrivé où le gouvernement de l'Empereur peut, conformément à son désir et à ses promesses, faire connaître les rapports qu'il lui est possible d'établir avec l'Allemagne, il ne veut pas tardar à exposer au moins son opinion fondamentale, d'où [illegible] le reste.

« L'Autriche, se reposant sur sa propre force et constitution, ne peut briser les liens qui unissent étroitement entre elles et les provinces de la monarchie et qui en font un empire unitaire. Si l'Allemagne n'apprécie pas ce besoin, le gouvernement autrichien le regrettera, mais il ne peut renoncer pour cela à ses conditions de vitalité. Quiconque veut réellement l'unité de l'Allemagne, cherchera à fournir à l'Autriche les moyens de continuer, sans renoncer aux conditions de son existence, de faire partie de la grande patrie allemande.

« Le gouvernement de l'Empereur a déjà fait connaître son opinion sur le chef de l'empire. Il comprend la division de l'empire, laquelle s'appuie sur un long passé, en grands corps, représentés par des élus du peuple, et qui, en en voyant leurs délégués auprès du pouvoir central, discutent et soignent avec eux les intérêts communs de la patrie. Il comprend par conséquent une chambre sortie d'élections indirectes et dont l'action ne soit pas paralysée par une représentation du peuple placée au-dessus ou à côté d'elle. Dans ce cas, l'Autriche est disposée à former un de ces corps, à prendre part aux délibérations aux moyens des comités nommés par suite d'une entente préalable entre les gouvernemens et leurs chambres et à aider à avancer de toute manière les intérêts communs de l'Allemagne. En revanche, l'Autriche se croirait obligée dans l'autre cas de se soustraire aux dangers qui résulteraient nécessairement par tout l'empire du conflit des pouvoirs.

« Le gouvernement de l'Empereur se prêtera volontiers à tout ce qui sera renfermé dans les limites qu'il ne peut dépasser, et cela précisément parce qu'il veut sincèrement l'unité, l'unité possible, hors de laquelle il n'y a que scission à l'intérieur et dépendance de l'extérieur. Le gouvernement de l'Empereur veut une Allemagne grande et forte, *qui respecte les droits bien acquis de tous*, qui prenne en considération et avance *les intérêts politiques et matériels*, qui soit dotée d'institutions propres à garantir l'ordre au lieu de le miner, *dont le bras soit puissant sur mer et sur terre, qui ait une représentation commune à l'étranger*, où elle sera jugée utile; une Allemagne pleine d'énergie et riche en gloire.

« Toute proposition qui reposera sur ces bases sera agréée par le gouvernement autrichien; il compte sur les sentimens vraiment allemands de ceux qui savent apprécier ses propositions.

« SCHWARZENBERG. »

BAVIÈRE.

Munich, 13 mars.

M. le comte de Lerchenfeld-Köfering, en dernier lieu ministre près la cour de Prusse, a été nommé ministre des affaires étrangères et de la maison royale.

Les chambres bavaroises ont été prorogées jusqu'au 10 avril par un rescrit royal en date du 12 mars.

DANEMARK.

Copenhague, 9 mars.

M. Zahrtmann, ministre de la marine, a publié avant-hier l'avis suivant au sujet de la reprise du blocus :

« Le ministère de la marine porte à la connaissance publique qu'à partir du 27 de ce mois, tous les ports et toutes les baies des duchés de Schleswig et de Holstein seront bloqués de nouveau, à l'exception toutefois des îles d'Alsen et d'Arroé et des autres localités qui se trouvent sous l'autorité du roi. Le blocus sera levé plus tard pour chaque localité dès qu'elle tombera au pouvoir du gouvernement légitime ce dont le public sera informé en son tems. »

BULLETIN COMMERCIAL.

INTERIEUR.

CHANGES DE SMYRNE.
30 Mars 1849.

Londres	121, 121 1/4
Marseille	191, 193
Trieste	420, 423
Constantinople	3 j. 8 1/2 o/o e. a.

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 30 mars.

TREBISONDE. Bateau à vapeur angl. *Tagus*, capitaine J. Joy, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 31 mars.

SALONIQUE. Bateau à vapeur autric., *Ferdinando 1°*, cap. G. Porovich, avec marchandises diverses, groups et passagers.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ottom. *Erégli*, cap. Ismaïl bey, avec march. diverses, groups et passagers.

Du 1 avril.

SMYRNE. Bateau à vapeur autrich. *Austria*, cap. Remedich, avec marchand. diver. groups et passagers.

SMYRNE. bat. à vapeur anglais da la Comp. P. O *Queen*, cap. R. Williams, avec march. div. gr. et passagers.

Du 2 avril.

MARSEILLE. Bateau à vapeur franç. *Tancrède*, cap. Hommey, avec march. div. groups et passagers.

TREBISONDE. Bateau à vapeur autr. *Stamboul*, cap. N. Demattei, avec marchandises diverses groups et passagers.

DÉPARTS du 29 mars.

TRIESTE. Bateau à vapeur autrichien, *Italia*, cap. Marochino, avec march. diverses groups et passagers.

MARSEILLE. Bateau à vapeur français de la compagnie ROSTAND, *Bosphore*, c. J. B. Arnaud, avec marchand. diverses, groups et passagers.

TREBISONDE. Bateau à vapeur ottom. *Faeitai-Tidjaret*, cap. G. Clician, avec march. div. groups et passagers.

Du 31 mars.

SALONIQUE. Bateau à vapeur otto. *Numaïshi Tidjaret*, cap. D. Defonzo, avec march. div. groups et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVEES du 29 mars.

LIVERPOOL. Sch. angl. *Science*, cap. W. Horwey, chargé de div. march. adressé à M. Ralli; br. angl. *Francis Yates*, cap. G. Francis, chargé de div. march. adressé à M. Ede; sch. angl. *Betsy*, cap. Allen, chargé de div. march. adressé à M. Capamagian.

CARDIFF. Sch. angl. *Bezaleel*, cap. Jewett, chargé de fer, à ordre; trois-mâts angl. *Sir Henri Peel*, cap. M. Galzinich, chargé de fer et chargé de charbon de terre, à ordre.

BARCELONE. Br. meckl. *Columbus*, cap. L. Wite, en lest, à ordre; br. meck. *Columbus*, cap. T. Boyer, en lest, a ordre.

MARSEILLE. Br. franç *Greeland*, cap. E. Gardon, chargé de div. march. à ordre; trois-mâts franç. *Indus*, cap. J. P. Fabre, en lest, adressé à M. Pedemonte; trois-mâts russe, *Wasa*, cap. J. Sjobery, en lest, à ordre. trois-mâts russe, *Fama*, cap. C. Isberg, en lest, à ordre; trois-mâts brêm. *Rio Packet*, cap. M. Wenke, chargé de café, adresse à M. Ralli; br. grec, *A. Dionisios*, cap. D. Meriuzos, charge de div march. à ordre.

ALGER. Br. sarde, *Esempio*, cap. T. Dodero, en lest, adressé à M. Pedemonte.

GENES. Br. sarde, *Costantino*, cap. F. Ispardi, chargé de div. march. adresse au susdit; br. sarde, *Gerolamo*, cap. Tassini, en lest, adressé à M. Berzolese; trois-mâts sarde, *Numida*, cap. A. Pitto, chargé de div. march. adressé à M. Takella; br. angl. *Martin Luther*. cap. J. Tillock. en lest, à ordre; Trois-mâts russe, *Frederic*, cap. N. Stolberg, en lest, à ordre.

LIVOURNE. Br. autr. *Teresa*, cap. Dabinovich, en lest, adressé à M. Marinovich; br. angl. *Margaret*, cap. J. Cobby, en lest, à ordre; br. ion. *Licurgo*, cap. Mussuri, en lest, à ordre.

NAPLES. Br. angl. *Mary Lawson*, cap. Wilkens, en lest, à ordre; br. angl. *Dorothy*, cap. Henderson, en lest, à ordre.

MESSINE. Br. autr. *Ozegovich*, cap. M. Calvi, en lest, à ordre.

MALTE. Trois-mâts angl. *Marshal Bennett*, cap. M. Ausland, chargé de différentes machines, à ordre; br. angl. *Achilles*, cap. L. Discham, charge de div. march. adresse à M. Grasse; br. angl. *Conservator*, cap S. Crowford, charge de charbon de terre, à ordre; br. angl. *Atlantic*, cap. J. Leonard, chargé de div. march. à ordre; br. russe, *S. Gregorio*, cap. S. Attard, chargé de div, march. adressé à M. Zaccaroff; br. sarde, *S. Prospero*, cap. N. Figari, en lest, adressé à M. Berzolese; br. grec, *A. Yoanis*, cap. Jorgandas, charge de marbres, adressé à M. Palamari. br. autr. *Lussignano*, cap. S. Capponi, chargé de charbon de terre, à ordre.

ANCONE. Br. angl. *John Brigth*, cap. Doake, chargé de charbon de terre, à ordre.

VENISE. Br. angl. *Till*, cap. T. Barker, en lest, à ordre.

TRIESTE. Trois-mâts *Daniel*, cap. L. Behasel. en lest, à ordre.

LUSSIN. Br. autr. *Eden*, cap F. Mareglia, en lest, adressé à M. Ivancich.

CATTARO. Br. autr. *Erminio*, cap. Gellalia, chargé de div. march. à ordre.

CORFOU. Br. ion. *Filadelfia*, cap. V. Inglessi, chargé de div. march. adresse à M. Inglessi.

CEPHALONIE. Br. ion. *Angelica*, cap. Inglessi, en lest, à ordre.

ITHAQUE. B. ion. *A. Nicolaos*, cap. G. Cundoris, en lest, à ordre.

HYDRA. Br. grec, *Neos Costandinos*, cap. B. Papadopulos, en lest, à ordre; br. grec, *Demetrios*, cap. S. Carpusis, en lest, à ordre.

SPEZZIA. Br. grec, *Evanghelistria*, cap. Caravokiropulos, chargé de fromage, à ordre; br. grec, *Evanghelistria*, cap. D. Magnatis, charge de briques à ordre; br. grec, *Evanghelistria*, c. N. Binieris, en lest, à ordre.

SYRA. Br. grec, *Eftihia*, cap. J. Bambalos, en lest, à ordre.

SANTORIN. Br. grec, *A. Nicolaos*, Vagliano, charge de vin, à ordre.

ALEXANDRIE. Br. ottoman *Skendéria*, cap Mustafa, charge de blé, adresse à M. Yara-Oglu; br. russe, *Giorgio*, cap. Coggias, chargé de ble, à ordre.

CHYPRE. Br. grec, *Despina*, cap. M. Cacaruchas, charge de caroubes, adressé à M. Zigumelas; br. grec, *Olimpia*, cap. G. C. Micaros, chargé de caroubes, à ordre; br. russe, *Anfitrione*, cap. Miloslavich, charge de caroubes, adressé à M. Zino.

CANÉE. Br. ion. *Madonna*, cap. V. Criticos, chargé de savou, à ordre.

SMYRNE. Br. russe, *Alessandro*, cap. D. Giuranovich, chargé de sel, à ordre; Trois-mâts autr. *Circassiana*, cap. G. Soich, chargé de sel, adresse à M. Zino.

CHIO. Br. grec, *Anghelia*, cap. Psoras, chargé de div. march. adressé à M. Agelasto; br. grec, *Demetrios*, cap. Magnanas, en lest, adressé à M. Zaccaroff; br. grec, *Rupen*, cap. Psilas, chargé de div. march. adressé à M. Secchiari,

SCARDARLI Br. grec, *A. Nicolaos*, cap. P. Piculis, charge de coton, à ordre.

ODESSA. Br. sarde, *S. Giovanni*, cap. Opisso, chargé de blé, adressé à M. Dodero; br. russe, *Leonidas*, cap. G. Xeno, chargé de blé, adressé à M. Zafiropulo; Trois-mâts angl. *Panmure*, cap. Leod, chargé de ble, à ordre; br grec, *Xantos* cap. Mazuris, cgargé de farine, à ordre.

SAMSOUN. Br. angl. *Mountain Mail*, cap. A. Wighton, chargé de maïs, à ordre.

Du 30 mars.

GENES. Br. sarde, *Lerearo*, cap. M. Razetto, en lest, adressé à M. Berzolese, br. russe, *Cecilia*, cap A. Stepovich, en lest, adresse à M. Pezzer.

GASTELMARE. Br. nap. *Pellegrino*, cap M. Lauro, en lest adresse à M. Arlaud.

MALTE. Br. russe, *Unione*, cap. C. Tubini, chargé de div. march. adresse à M. Eygnaud.

VENISE. Br. autr. *Ranieri*, cap. T. Scarpa, en lest, à ordre.

CORFOU. Br. ion. *A. Spiridhonas*, cap. D. Pierro, chargé d'huile, adressé à M. Melas; br. russe, *A. Spiridhonas*, cap. Micaliziano, en lest, adressé à M. Mussuri,

ZANTE. Br. ion. *A. Spiridhonas*, cap. Vlassopulo, chargé de sel et savou, à ordre; br. ion. *Rissurrezione*, cap. Ferendino, chargé de sucre, adresse à M. Crissoveloni.

CEPHALONIE. Br. ion. *Scardamulo*, cap. N. Foca, en lest, à ordre.

SYRA. Br. grec, *Polixeni*, cap. A. Zaguras, charge de vin, à ordre.

SANTORIN. Br. grec, *P. Plazzani*, cap. G. Monopoli, en lest, à ordre; br. grec, *Evanghelistria*, cap Nomico, en lest, à ordre.

CHYPRE. Br. ion *Caspia*, cap. Rossolimo, chargé de caroubes, adresse à M. Zino

SMYRNE. Br. grec, *Themis*, cap. Formossis, charge de div march. adressé à M. Cunduri.

FOKES. Br grec, *Marigho*, cap. J. Kiparisis, chargé de sel, à ordre.

CHIO. Br. grec, *A. Nicolaos*, cap. J. Caralis, chargé de sel, à ordre.

Du 31 mars.

ODESSA. Br. sarde, *Emilietta*, cap. P. Brunengo, chargé de blé, adressé à M. Dodero; br. sarde, *Arbace*, cap. L. Preve, charge de blé, adressé au susdit; br. sarde, *Eugenio*, cap. G. Lavani, chargé de blé, adressé au susdit; br. sarde, *Battina*, cap. F. Craviotto, charge de ble, adressé au susdit; br. autr. *Welnar*, cap. G. Nachicenovich, chargé de maïs, à ordre.

SYRA. Br. grec, *Leonidas*, cap. J. Landuris, chargé d'huile, à ordre.

KERTCH. Br. autr. *Io*, cap S. Luchetta, chargé de blé, adressé à M. Florio.

CHIO. Br. grec, *Agathi Tihi*, cap. Mathiudi, en lest, à ordre.

CAFFA. Br. sarde, *Orghen*, cap. N. Rivarola, chargé de blé, adressé à M. Zino.

GÊNES. Br. sarde, *S. Giuseppe*, cap. Ferrari, adressé à M. Berzolese.

MALTE. Trois-mâts angl. *Brothers*, cap. F. Azzopardi, en lest, adresse à M. Eignaud.

FIUME. Br. autr. *Mallamariza*, cap. A. Giacich, en lest, à ordre.

TRIESTE. Br. autr. *Vigilante*, cap. Craglietto, en lest, à ordre.

ODESSA. Br. angl. *Fountain*, cap. Williams, chargé de blé, à ordre.

CEPHALONIE. Br. autr. *Corist*, cap. F. Tonicich, en lest, adressé à M. Florio.

SPEZZIA. Br. grec, *A. Nicolaos*, cap. Posiotis, en lest, à ordre.

TRIESTE. Br. grec, *A. Theodoros*, cap. A. Hristodhoulopulos, en lest, à ordre; br. grec, *Anghelica*, cap. D. Coucombris, en lest, à ordre; br. autr. *Trieste*, cap. S. Gelcich, chargé de div. march. adressé à M. Pardo.

VARNA. Br. grec, *A. Nicolaos*, cap. P. Theodori, chargé de div. march. adressé à M. Rodocanaki.

CETTE. Trois-mâts tosc. *Elvira*, cap. V. Andreis, charge de vin, adressé à M. Castelli.

LONDRES. Trois-mâts angl. *John*, cap. J. David, chargé de div. march. adresse à M. Vanlennep.

MILO. Br. grec, *Evanghelistria*, cap. Y. Macris, charge de pierres, à ordre.

SAMSOUN. Trois-mâts sarde, *Buon Cittadino*, cap. G. Bava, charge de div. march. adressé à M. Drago.

ODESSA. Br. meck. *Président*, cap. H. Jensen, chargé de laine, à ordre.

Du 1er avril.

MARSEILLE. Br. franç. *Albreda*, cap. Raybaud, charge de div. march. à ordre.

SANTORIN. *Telemacos*, cap. C. Saroto, chargé de vin; à ordre.

Du 2 avril.

ODESSA. Br. meck. *Auguste*, cap. F. Plagemmann, chargé de laine, à ordre; trois-mâts sarde, *Giulia*, cap. L. Dodero, chargé de blé, adresse à M. Perrini; Trois mâts autr. *Felicità*, cap. G. Vuzzovich, charge de blé et peaux, adresse à M. Flori.

GALATZ. Br. suéd *Gregorius*, cap Spolanden, chargé de blé, à ordre; br. angl. *Elf*, cap. Farr, chargé de maïs, à ordre; br. grec, *A. Dionissios*, cap S. Gourghris, chargé de seigle, à ordre; br. grec, *A. Dimitrios*, cap. Z. Maniotis, chargé de blé, adressé à M. Vouro.

IBRAILA. Br. grec, *Nelson*, cap Y. Dimsakis, charge de blé, adressé à M. Zino; br. russe, *Cinque Sorelle*, cap. G. Scopenich chargé de blé, adresse à M. Lemi.

DÉPARTS du 29 mars.

CORK ou FALMOUTH. br. angl. *Arab*, cap. J. Moris, chargé de maïs; br. angl. *Clementh*, c. D. Erost, charge de blé.

LIVOURNE. Br. grec, *Sofia*, cap. Nicolaos, charge de blé.

MALTE. Br. russe, *Irini*, cap. G. Inglessi, chargé de blé.

GALATZ. Br. sarde, *Italiano*, cap. Vignale, en lest; br. sarde, *Minerva*, cap. P. Bitgoetti, en lest.

TOUTZA. Br. grec, *Aristidis*, c. G. Nicolakis en lest.

DANUBE. Br. grec, *A. Nicolaos*, c. Guffopandelli, charge de sel.

MER-NOIRE. Br. grec, *Costandinos*, c. N. Zappis, en lest.

Du 30 mars.

ODESSA. Trois-mâts franç, *Indus*, c. Fabre, en lest; br. angl. *Achilles*, c. Ditcham, en lest; br. angl. *Margaret*, c. Cobby, en lest; trois-mâts russe, *Wasa*, c. J. Sjoberg, en lest; trois-mâts russe, *Thor*, c. J. Lindstrom, en lest; trois-mâts russe, *Fama*, c. C. Isberg, en lest.

KERTCH. Br. sarde, *Gerolamo*, c. E. Tassino, en lest.

TAGANROK. Trois-mâts russe, *Xenofon*, c. G. Zaccaroff, chargé de caroubes; br. sarde, *Possidhon*, c. D. Migliaressi, en lest.

GALATZ. Br. sarde, *Telemaco*, c. Simonetti, en lest; br. autr. *Baronessa Geimsich*, c. Crivelari, en lest; br. angl. *James*, c. R. Key, en lest.

IBRAILA. Br. grec, *Giuseppino*, c. B. Di Giuseppe, en lest.

DANUBE. Br. ion. *S. Nicola*, c. Condurato, en lest.

VARNA. Br. sarde, *Annibale*, c. Mattarana, en lest.

MER-NOIRE. Br. grec, *Eleni*, c. C. Cokino, en lest; br. angl. *Vaillant*, c. Haddock, en lest; br. angl. *Morris Lawson*, c. Wilkins, en lest; br. angl. *Dorothy*, c. J. Henderson, en lest.

ORFANO. Br. ion. *Madonna di Sporta*, c. D. Dichiardopulo, en lest.

Du 31 mars.

FALMOUTH. Br. angl. *Fountain*, cap. W. Williams, chargé de blé.

MARSEILLE. Br. sarde, *Eugenio*, cap. G. Lavagna, chargé de blé; br. sarde, *Arbace*, cap. L. Preve, chargé de blé.

GENES. Br. sarde, *Bettina*, cap. T. Graviotto, charge de blé; br. sarde, *Emilietta*, cap. Brunengo, charge de blé; br. sarde, *Ondine*, cap. N. Revarolo, chargé de blé.

KERTCH. Sch. russe, *Thémistocle*, cap. A. Tripcovich, chargé d'huile.

GALATZ. Br. sarde, *S. Giuseppe*, cap. N. Ferari, en lest; trois-mâts rum. *Conte Oscar*, cap. G. Franetti, en lest.

ALEXANDRIE. Br. autr. *Flaminio*, cap J. Perovich, en lest.

MER-NOIRE. Br. grec, *Eraclis*, cap. C. Marocca, en lest.

DANUBE. Br. grec, *Catholicos*, cap. J. Malandraki, chargé de sel.

MER-NOIRE. br. grec, *A. Pavlos*, cap. P. Veneca, en lest.

Du 1er avril.

VARNA. Br. tosc. *Leopoldo II*, c. E. Regulinr, en lest.

Du 2 avril.

FALMOUTH. Sch. sued, *Gregorius*, c. Spolanden, chargé de blé.

GENES. Trois-mâts sarde, *Olivo*, c. Dallorso, chargé de blé.

MALTE. Br. grec, *Caliopi*, c. A. Mari, chargé de blé.

MER-NOIRE. Br. sarde, *Evienia*, c. Y. Stavri, en lest.

DANUBE. Br. sarde, *S. Prospero*, c. Figari, en lest.

GALATZ. Br. sarde, *Ercaro*, c. M. Razetto, en lest.

AÏVALI. Br. sarde, *S. Giorgio*, c. Buccovich, en lest.

Du 3 avril.

FALMOUTH. Br. angl. *Wibilia*, cap. J. Robinson, chargé de blé.

TRIESTE. Br autr. *Felicità*, cap. G. Uzzovich, chargé de blé.

SMYRNE. Br. grec, *Epaminondas*, cap. Y. Zanis, chargé de chiffons.

ANNONCES.

CHANCELLERIE DE LA LÉGATION DE FRANCE A CONSTANTINOPLE.

Avis.

A la demande de M. A. Tim. Reboul, liquidateur de la ci-devant Compagnie d'Assurances Maritimes *La Confidente*, de cette ville, et par ordre supérieur:

MM. les Actionnaires de la susdite Compagnie, MM. les membres de son comité, et tous les intéressés, tant activement que passivement, dans la même Compagnie, sont convoqués pour le trente avril courant, jour de lundi, à midi, dans le local de la Bourse de Galata, à l'effet de prendre connaissance de l'état actuel de la liquidation de *La Confidente*, de prescrire et arrêter les poursuites à exercer contre les retardataires pour le recouvrement déjà réclamé, et de fixer tel nouveau recouvrement que la position de la liquidation pourra exiger, pour arriver à l'extinction du passif de la société précitée.

A Constantinople, le 2 avril 1849.

CANCELLERIA REGIA DELLE DUE SICILIE IN COSTANTINOPOLI.

Avviso.

D'ordine della Regia Legazione delle Due Sicilie presso la Sublime Porte, si previene il Commercio che dal primo del mese corrente il porto ed il golfo di Palermo e sue adjacenze sono messi in istato di blocco, e delle crociere di legni di guerra di S. M. Siciliana vigileranno sulle coste della Sicilia, allo e non vi sieno introdotti munizioni, armi, ed ogni altro ogetto interessante alla guerra.

Costantinopoli, 2 aprile 1849.

Navire sous charge pour Marseille,

Le brick-goëlette français *Goëland*, doublé en cuivre, capitaine Gardon, partira le 15 courant, ayant son entier chargement engagé par contrat, il pourra cependant charger quelques petits colis d'artimage, et quelques marchandises fines dans la chambre. S'adresser à MM. Paillé et Cie, consignataires rue de la Bourse.

Constantinople, 4 avril 1849.

A VENDRE.

Un terrain de 800 pics environ, situé sur la Grande rue de Péra, vis-à-vis le palais d'Angleterre.

MAISON A LOUER.

Une belle maison avec jardin, eau courante, quatorze chambres, sise à Thérapia près du palais d'Angleterre.

Avis.

A vendre, vins de Champagne, vins rouges de France, Cognac, Absinthe, Fromages divers, etc., provenant du brick français, le *Goëland*.

S'adresser chez M. Paillé, rue de la Bourse, à Galata.

GRAND HOTEL D'ORIENT.

Le public de Constantinople et MM. les voyageurs sont prévenus que MM. Kayser et Souchon cadet, ancien maître d'hôtel, ouvriront, dimanche prochain, 8 avril, le *Grand Hôtel d'Orient*, rue de Péra, en face du Théâtre Naoum. Cet établissement a été meublé avec autant de luxe que d'élégance et le service y sera fait avec propreté et promptitude.

On trouvera, dans l'Hôtel, une salle de restaurant à la carte qui offrira les mets les plus divers et les plus confortables; un salon pour une table d'hôte qui sera servie à 11 heures du matin et à 6 1/2 du soir.

Le *Grand Hôtel d'Orient* préparera et servira des dîners de commande pour la ville.

Dans le café, qui ouvrira sur la rue, au rez-de-chaussée de l'établissement, les consommations seront servies à la française, et les déjeuners, à l'anglaise.

JOURNAL DE BUCHAREST.

La publication d'un Journal exclusivement rédigé dans la langue française dont l'universalité est le lien commun des nations civilisées, manquait encore à ce pays et les soussignés n'en ont entrepris la tâche qu'après s'être convaincus qu'ils ne pouvaient que satisfaire à un besoin généralement exprimé.

Eclairer l'opinion publique de l'Europe sur la véritable situation de ces pays et donner aux habitans de la principauté dans un cadre aussi étendu que possible les nouvelles les plus saillantes de l'extérieur, tel est le double but que les soussignés se proposent et qu'ils s'efforceront de remplir à la satisfaction de leurs abonnés.

Dans le premiers jours du mois de Mars prochain, la feuille française intitulée JOURNAL DE BUCHAREST paraîtra deux fois par Semaine et contiendra :

1. ARTICLES DE FOND et réfutation raisonnée des articles que la presse étrangère dirigerait contre l'administration de notre pays.

2. INTÉRIEUR. Résumé des nouvelles locales les plus saillantes, publication des principaux décrets, offices, actes du gouvernement.

3. EXTÉRIEUR. Choix des nouvelles les plus intéressantes de l'étranger.

4. PARTIE COMMERCIALE. Mention des prix des différentes productions indigènes, importation, exportation, transactions commerciales, mouvemens de nos ports, cote des changes, prix-courants, etc.

5. PARTIE LITTERAIRE. Choix des morceaux nouvellement publiés, histoire, romans, sciences et arts etc. formant dans leur ensemble un feuilleton.

6. ANNONCES OFFICIELLES, Judiciaires et autres ordonnées par le gouvernement et annonces particulières du Journal.

Le prix d'abonnement est fixé ainsi qu'il suit.

Bucharest.

pour un an	8	roubles argent.	
» six mois	5	»	»
» 3 »	3	»	»

District et étranger.

pour un an	9	roubles argent.	
» six mois	5 1/2	»	»
» 3 »	3 1/2	»	»

Prix des annonces et insertions 2. 10. par ligne.

On s'abonne au bureau du Journal, Maison Villa cosa, Podo-Mogoschoy.

Dans les districts, aux administrations respectives.

A Constantinople, au bureau du *Journal de Constantinople* à Galata, et chez M. Joseph Sommaripa aux quatre Coins.

A Smyrne, au bureau de l'*Impartial*.

J. A. KEUN.
Ed. van SAANEN.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE ÉCHO DE L'ORIENT.